

# Le « nouveau » « Pacte DUTREIL » : Une réforme en profondeur à maîtriser !



Dates et inscriptions sur : [www.afg-consultants.fr](http://www.afg-consultants.fr)

## Visioconférence - 2h00

Animée par Denis ROCHE en direct  
avec réponses aux questions



### Transmission d'entreprise dans un cadre sociétaire

#### I. Sociétés concernées et types d'activités

#### II. Cas particulier des sociétés holdings

#### III. Conditions d'application

1. Conditions devant être respectées au jour de la transmission
  - a. Un engagement collectif ou unilatéral de conservation
    - Personnes signataires de l'engagement
    - Caractère figé de l'engagement
    - Durée de l'engagement
  - b. Contenu de l'engagement collectif ou unilatéral
    - Nature des titres et seuils minimums
    - Durée du respect des seuils minimums
    - Engagement Post Mortem
    - Engagement collectif de conservation réputé acquis
    - Exercice d'une fonction de direction au sein de la société
    - Cas des donations démembrées
  - c. Forme de la transmission
1. Conditions devant être respectées après la transmission
  - a. Poursuite de l'engagement collectif ou unilatéral de conservation par les bénéficiaires de la transmission
  - b. Un engagement individuel de conservation
    - L'engagement individuel de conservation porte sur les titres transmis au jour du décès ou de la donation
    - Conservation par les sociétés interposées de leur participation
    - Pendant l'engagement collectif ou unilatéral de conservation
    - Pendant l'engagement individuel de conservation
  - c. Exercice d'une activité professionnelle
2. Portée de l'exonération

#### IV. Obligations déclaratives

#### V. Remise en cause de l'exonération partielle

### Transmission d'une entreprise individuelle

#### I. Mutations et biens concernés

#### II. Conditions d'application de l'exonération partielle

1. Délai de détention de l'ensemble des biens affectés à l'exploitation de l'entreprise individuelle
2. Engagement individuel des héritiers, donataires ou légataires de conserver l'ensemble des biens affectés à l'exploitation de l'entreprise
3. Poursuite de l'exploitation de l'entreprise après la transmission par l'un des héritiers, donataires ou légataires
4. Portée de l'exonération partielle

#### III. Cas de remise en cause du régime de faveur

#### IV. Obligations déclaratives

*(Dernière mise à jour : janvier 2025)*